

Journée de la Fiscalité des PME

Jeudi 2 mai 2024 - 8h50 à 16h45

Séminaire hybride (en présentiel et/ou en ligne)

Animé par **Thierry Obrist** et **Benjamin Chapuis**

Séminaire organisé dans le cadre du CAS en Fiscalité des PME

En partenariat avec :



Concept et objectif du séminaire

Comme chaque année, la Haute école de gestion Arc et l'Université de Neuchâtel ont le plaisir de vous proposer, à Neuchâtel mais aussi chez vous, la Journée de la Fiscalité des PME du 2 mai 2024. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du CAS en fiscalité des PME, une formation pratique postgrade fournissant aux participant-es une expertise en fiscalité des petites

et moyennes entreprises. Sous un angle pratique et actuel, la journée est organisée sous forme d'études de cas tirés de situations réelles, lors desquels des praticiens, praticiennes et académiques reconnus-aborderont des thèmes de grandes importances pratiques pour le quotidien des PME.

Public cible

- Toute personne impliquée dans le conseil aux PME.
- Avocat-es, juristes, notaires, expert-es-comptables et fiscaux, expert-es fiduciaires, comptables confirmé-es en fiduciaire ou en entreprise, conseillers et conseillères en assurance, banquiers et banquières, employé-es d'administrations publiques, etc.

Contenu / Mots-clés

La journée du 2 mai 2024 commencera par un tour d'horizon des actualités fiscales que tout bon praticien ou praticienne doit connaître en matière de TVA. Nous aborderons ensuite la fiscalité des plans de participations de collaborateurs ou collaboratrice à la lumière d'expériences récentes et des changements de pratiques cantonales avant de présenter la responsabilité pénale des conseillers et conseillères fiscaux et de passer en revue les jurisprudences les plus importantes dans le domaine de la fiscalité des PME. L'après-midi, nous reviendrons sur deux

problématiques qui ont connu des développements récemment, celle du siège de sociétés de capitaux dans les relations intercantionales, d'une part, et celle des apports ouverts ou dissimulés, d'autre part. La journée se poursuivra avec l'examen de la problématique de la qualification en gain en capital ou en salaire des clauses dites de « earn-out » fréquemment intégrées à des contrats de vente d'entreprises avant de conclure avec la thématique des anciennes réserves importante lors de vente de sociétés de capitaux par des actionnaires à l'étranger.

Responsables du séminaire



Prof. Dr. Thierry Obrist
Université de Neuchâtel, avocat.



Prof. Benjamin Chapuis
Haute école de gestion Arc,
expert-comptable diplômé.

Inscription

Délai : 24 avril 2024

En ligne sur : <https://jp-portal.gestion.he-arc.ch/form/68>



Finance d'inscription

CHF 390.- pour la journée

CHF 250.- pour les membres de l'association des alumnis du CAS en fiscalité des PME

L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

Programme

08h30 Accueil des participants

8h50 Ouverture de la journée

MM. Benjamin Chapuis et Thierry Obrist

09h00 Actualités dans le domaine dans la TVA

M. Jérôme Heumann

09h30 Fiscalité des plans de participations de collaborateurs, expériences récentes

M. Aurélien Barakat

10h15 Pause

10h45 La responsabilité pénale des conseillers fiscaux, le point de la situation

M. Benjamin Chapuis

11h15 Revue de jurisprudences récentes dans le domaine de la fiscalité des PME

M. Thierry Obrist

12h00 Repas

13h15 Le siège des sociétés de capitaux dans les relations intercantionales

M. Thierry de Mitri

14h00 Apports ouverts et dissimulés à des sociétés de capitaux, les pièges à éviter

Mme Isabelle Bugnon

14h45 Pause

15h15 Clauses de « earn-out » dans les ventes d'entreprises – gain en capital ou revenu d'activité dépendante ?

M. Javier Reyes

16h00 La théorie des anciennes réserves, aspects pratiques

M. Joachim Voumard

16h30 Clôture

16h45 Fin du séminaire

Les pauses-café sont offertes par UBS

Intervenant-e-s

Aurélien Barakat, Dr. iur. avocat, expert fiscal diplômé, Chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel et associé à Kellerhals Carrard, Genève

Isabelle Bugnon, Lic. iur. experte fiscale diplômée, Mazars, Lausanne

Benjamin Chapuis, expert-comptable diplômé, Prof. HE-Arc, Neuchâtel

Thierry de Mitri, Lic. iur. expert fiscal, de Mitri Conseil, Lausanne

Jérôme Heumann, Lic. iur., Heumann TVA, Lausanne

Thierry Obrist, Dr. iur., avocat, LL.M., Prof. à l'Université de Neuchâtel et associé à LE/AX Avocats, Neuchâtel

Javier Reyes, expert fiscal diplômé, DYN Tax SA, Lausanne

Joachim Voumard, Lic. iur., LE/AX Avocats, Neuchâtel

Lieu selon votre choix

Selon votre choix :

En présentiel

Auditorium 1, 2^e étage (salle 224)
HEG - Haute école de gestion Arc, Campus Arc 1
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel

Accès

Les places de parc à proximité immédiate de Campus Arc 1 sont limitées (stationnement payant au P+R2). Nous vous conseillons de privilégier les transports publics. Campus Arc 1 se situe à 500 mètres à l'est de la gare.

Contact

Sandrine Schaeren Romano
sandrine.schaerenromano@he-arc.ch
Tél. +41 32 930 2038

HEG - Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel
www.heg-arc.ch

En ligne

Le nombre de places « en présentiel » étant limité, nous appliquerons la règle de la « première personne arrivée, première personne servie ».

Connexion

La veille du séminaire, l'adresse de connexion sera communiquée par courriel à tous les participant-es ayant opté pour la version « en ligne ».

Journée de la fiscalité des PME

Judi 2 mai 2024